

Soutenance de thèse de :

Date de soutenance :

Thèse en cotutelle

Oui (se référer à la convention de cotutelle pour la constitution du jury)

Non

		*L'envoi des convocations se fera par e-mail, merci de bien renseigner cette information.		Visio	Réservé à l'administration	
		=> Veuillez indiquer quel(s) membre(s) du jury seront en visio. La délégation de signature au président du jury sera nécessaire (formulaire en ligne).			Rang A	Ext.
<b>Direction de thèse</b>	NOM / Prénom :	<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme	oui		
	Grade :			<input type="checkbox"/>		
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :			Non		
	Laboratoire de rattachement :			<input type="checkbox"/>		
	<b>E-mail*</b> :					
<b>Co-direction ou co-encadrement</b> <i>(le cas échéant)</i>	NOM / Prénom :	<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme	oui		
	Grade :			<input type="checkbox"/>		
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :			Non		
	Laboratoire de rattachement :			<input type="checkbox"/>		
	<b>E-mail*</b> :					
<b>Co-encadrement</b> <i>(le cas échéant)</i>	NOM / Prénom :	<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme	oui		
	Grade :			<input type="checkbox"/>		
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :			Non		
	Laboratoire de rattachement :			<input type="checkbox"/>		
	<b>E-mail*</b> :					
<b>Rapporteur-e</b> <input type="checkbox"/> je ne participe pas au jury	NOM / Prénom :	<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme	oui		
	Grade :			<input type="checkbox"/>		
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :			Non		
	Laboratoire de rattachement :			<input type="checkbox"/>		
	<b>E-mail*</b> :					
<b>Rapporteur-e</b> <input type="checkbox"/> je ne participe pas au jury	NOM / Prénom :	<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme	oui		
	Grade :			<input type="checkbox"/>		
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :			Non		
	Laboratoire de rattachement :			<input type="checkbox"/>		
	<b>E-mail*</b> :					
<b>Autre membre</b>	NOM / Prénom :	<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme	oui		
	Grade :			<input type="checkbox"/>		
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :			Non		
	Laboratoire de rattachement :			<input type="checkbox"/>		
	<b>E-mail*</b> :					
<b>Autre membre</b>	NOM / Prénom :	<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme	oui		
	Grade :			<input type="checkbox"/>		
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :			Non		
	Laboratoire de rattachement :			<input type="checkbox"/>		
	<b>E-mail*</b> :					
<b>Autre membre</b>	Civilité / NOM / Prénom :	<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme	oui		
	Grade :			<input type="checkbox"/>		
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :			Non		
	Laboratoire de rattachement :			<input type="checkbox"/>		
	<b>E-mail*</b> :					
<b>Autre membre</b> <i>(en l'absence de co-directeur ou de co-encadrant)</i>	NOM / Prénom :	<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme	oui		
	Grade :			<input type="checkbox"/>		
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :			Non		
	Laboratoire de rattachement :			<input type="checkbox"/>		
	<b>E-mail*</b> :					
<b>Autre membre</b> <i>(en l'absence de co-directeur ou de co-encadrant)</i>	NOM / Prénom :	<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme	oui		
	Grade :			<input type="checkbox"/>		
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :			Non		
	Laboratoire de rattachement :			<input type="checkbox"/>		
	<b>E-mail*</b> :					

<b>Membre invité*</b>	NOM / Prénom :	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme
	Grade :	
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :	
	Laboratoire de rattachement :	
	E-mail* :	
<b>Membre invité*</b>	NOM / Prénom :	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme
	Grade :	
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :	
	Laboratoire de rattachement :	
	E-mail* :	
<b>Membre invité*</b>	NOM / Prénom :	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme
	Grade :	
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :	
	Laboratoire de rattachement :	
	E-mail* :	

\* le membre invité ne fait pas partie officiellement du jury. Par conséquent, il ne participe pas à la délibération du jury, ni ne signe le procès-verbal de soutenance.  
N.B. : les ED MaSTIC et SIS n'autorisent pas plus d'un membre invité.

<b>Avis direction de thèse</b>  <b>Favorable</b> <input type="checkbox"/> à la proposition de jury <input type="checkbox"/> à la demande de visioconférence  <b>Défavorable</b> <input type="checkbox"/> à la proposition de jury <input type="checkbox"/> à la demande de visioconférence  Date :  Signature	<b>Avis direction (adjointe) de l'ED</b>  <b>Favorable</b> <input type="checkbox"/> à la proposition de jury <input type="checkbox"/> à la demande de visioconférence  <b>Défavorable</b> <input type="checkbox"/> à la proposition de jury <input type="checkbox"/> à la demande de visioconférence  Date :  Signature	<b>Décision présidence établissement</b>  <b>Accord</b> <input type="checkbox"/> à la proposition de jury <input type="checkbox"/> à la demande de visioconférence  <b>Refus</b> <input type="checkbox"/> à la proposition de jury <input type="checkbox"/> à la demande de visioconférence  Motif :  Date :  Signature
---	---	---

**Règles de composition du jury :** voir sur <https://www.univ-nantes.fr/itinerare-du-doctorant/soutenir-son-doctorat/soutenir-son-doctorat-1125721.kjsp?RH=1400238615487>

**Arrêté du 15 juin 1992 fixant la liste des corps de fonctionnaires assimilés aux professeurs des universités et aux maîtres de conférences pour la désignation des membres du Conseil national des universités**

Le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture,  
Vu le décret n° 92-70 du 16 janvier 1992 relatif au Conseil national des universités, notamment ses articles 4 et 6,

Arrête :

Art. 1er – Sont assimilés aux professeurs des universités, pour l'application des articles 4 et 6 du décret du 16 janvier 1992 susvisé, les personnels titulaires appartenant aux corps ci-après énumérés :

- les professeurs et les sous-directeurs de laboratoire du Collège de France ;
- les professeurs du Muséum national d'histoire naturelle ;
- les professeurs et sous-directeurs de laboratoire du Conservatoire national des arts et métiers ;
- les directeurs d'études de l'Ecole des hautes études en sciences sociales et de l'Ecole pratique des hautes études ;
- les professeurs de l'Ecole nationale des Chartes ;
- les professeurs de l'Institut national des langues et civilisations orientales ;
- les sous-directeurs d'écoles normales supérieures ;
- les astronomes et physiciens régis par le décret n° 86-434 du 12 mars 1986 modifié portant statuts du corps des astronomes et physiciens et du corps des astronomes adjoints et physiciens adjoints ;
- les astronomes titulaires et les astronomes adjoints régis par le décret du 31 juillet 1936 relatif au statut des observatoires astronomiques ;
- les physiciens titulaires et les physiciens adjoints régis par le décret du 25 décembre 1936 relatif au statut des instituts et observatoires de physique du globe ;
- les professeurs de 1re et 2e catégorie de l'Ecole centrale des arts et manufactures ;
- les directeurs de recherche relevant du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques (1).

**Arrêté du 18 février 1987 (en fait 19 février 1987) a été remplacé par un arrêté du 15 juin 1992**

(1) Suite aux informations reçues du Ministère de la Recherche (5 mars 1993), je vous précise ci-après les établissements publics scientifiques et technologiques dont les directeurs de recherche relèvent du décret du 30 décembre 1983 et peuvent par conséquent être assimilés aux professeurs, en application du dernier paragraphe de l'arrêté du 15 juin 1992 : CNRS, INSERM, INRA, ORSTOM (IRD), INRIA, CEMAGREF (eaux et forêts), UNRETS (recherche sur transport et sécurité), INED (études démographiques).

De plus ces directeurs de recherche doivent remplir l'une des conditions suivantes :

- soit avoir enseigné, au cours d'une période et pendant une durée déterminées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, dans un établissement public d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- soit exercer leurs fonctions dans des formations de recherche des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, liées par convention conclue à cet effet entre les organismes de recherche et les établissements publics précités ;
- soit être membre d'un des conseils qui assurent l'administration des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ou des composantes des universités ou d'une commission de spécialistes de l'enseignement supérieur.